



## Balade vélo de Plougasnou, samedi 21 Avril 2018.

### Compte rendu.

Une balade d'un peu plus de 60 km de Morlaix – Plougasnou – Morlaix était proposée aux amateurs, adhérents de l'APAV ou non. Elle a emprunté le tracé du vélo promenade « Par les champs et par les grèves » réalisé par la commune de Plougasnou ( 25 km ). Ce fut une balade entre mer et campagne avec une météo estivale.

Des différents tracés successifs, les 22 participants ont gardé de riches sensations entre terre et mer, du bocage du Trégor aux rivages de la baie de Morlaix.

Cette découverte à vélo des parcours réalisés par les collectivités, ici Plougasnou, répond à l'une des préoccupations de l'association APAV, qui est de donner l'occasion aux participants de découvrir de nouvelles voies cyclables, de loisir ou de liaison, sur le territoire du Pays de Morlaix.

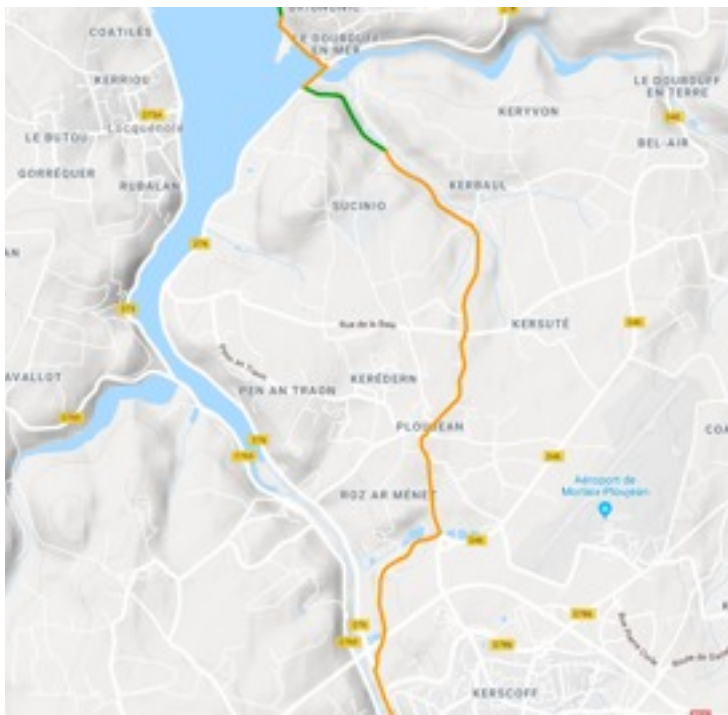
Le tracé choisi pour la balade de l'APAV privilégie les voies cyclo existantes. Leur pratique concrète permet à l'APAV de réaliser une lecture critique de ces aménagements, prenant en compte la sécurité, l'agrément et la convivialité.

C'est la dimension essentielle de ce compte rendu dans le but de participer à l'amélioration des aménagements vélo sur ce territoire. Il est transmis aux collectivités qui en ont la charge. Ici le parcours concerne les communes de Morlaix–Ploujean, Plouezoc'h–Le Dourduff et Plougasnou.

C'est ainsi que nous avons découpé ce compte rendu en quatre tronçons.

## 1 ) Morlaix – Ploujean – Le Dourduff :

15 personnes avaient choisi le départ aux Ecluses de Morlaix. La majorité va suivre la véloroute passant par le bourg de Ploujean, quelques-uns ont choisi la voie départementale D 76 le long de la rivière de Morlaix.



Départ des écluses du Port de Morlaix.

Emprunt de l'**Euro véloroute\* N°4** qui va de **Roscoff à Kiev**, soit 4000 kms en traversant 7 Pays. Elle emprunte des routes à fréquentation automobile, modérée à faible, et des voies vertes. Par ailleurs la **véloroute du Tour de la Manche** (440 km, de part et d'autre de la Manche) suit ce même parcours **entre Roscoff et Carentan**.

La partie en vert est celle de la traversée d'un sous-bois (**Suscinio-Coadez**) offrant un revêtement dégradé par temps de pluie.

La véloroute et la voie départementale (jusqu'au **pont du Dourduff**) se situent sur le territoire de la commune de Morlaix. Il est certain que le tracé de la véloroute par **Keranroux** et le **Bourg de Ploujean** se justifie tant que des aménagements cyclistes n'auront pas été faits sur la RD 76. Relayant les vœux recueillis auprès des participants des sorties « Au Fil de l'Eau » qui empruntent de part et d'autre les voies longeant la rivière et la baie de Morlaix, l'APAV milite pour un aménagement cyclo de celles-ci.

En effet, elles constituent des voies d'intérêt premier pour une mobilité douce pour le cyclisme quotidien et touristique, entre Locquéholé et Morlaix et entre Le Dourduff-Plouezoc'h et Morlaix.

En attendant, l'arrivée au bourg de **Ploujean par la Rue de Pont Coz** constitue une zone où les cyclistes ne sont pas du tout protégés, avec un flux dense entre le bourg de Ploujean et Morlaix. Cet aménagement est de la responsabilité de la commune de Morlaix.

Plus généralement l'APAV souligne le caractère flottant de l'appellation « Véloroute » pour ce qui est de cette qualité cyclable. En effet, si globalement les tracés balisés permettent à des vélos de type VTC de passer sur des voies asphaltées, pour aller et revenir de Plougasnou par le tracé de la Véloroute 4 plusieurs passages relèvent d'un parcours pour Vélo Tout Terrain.

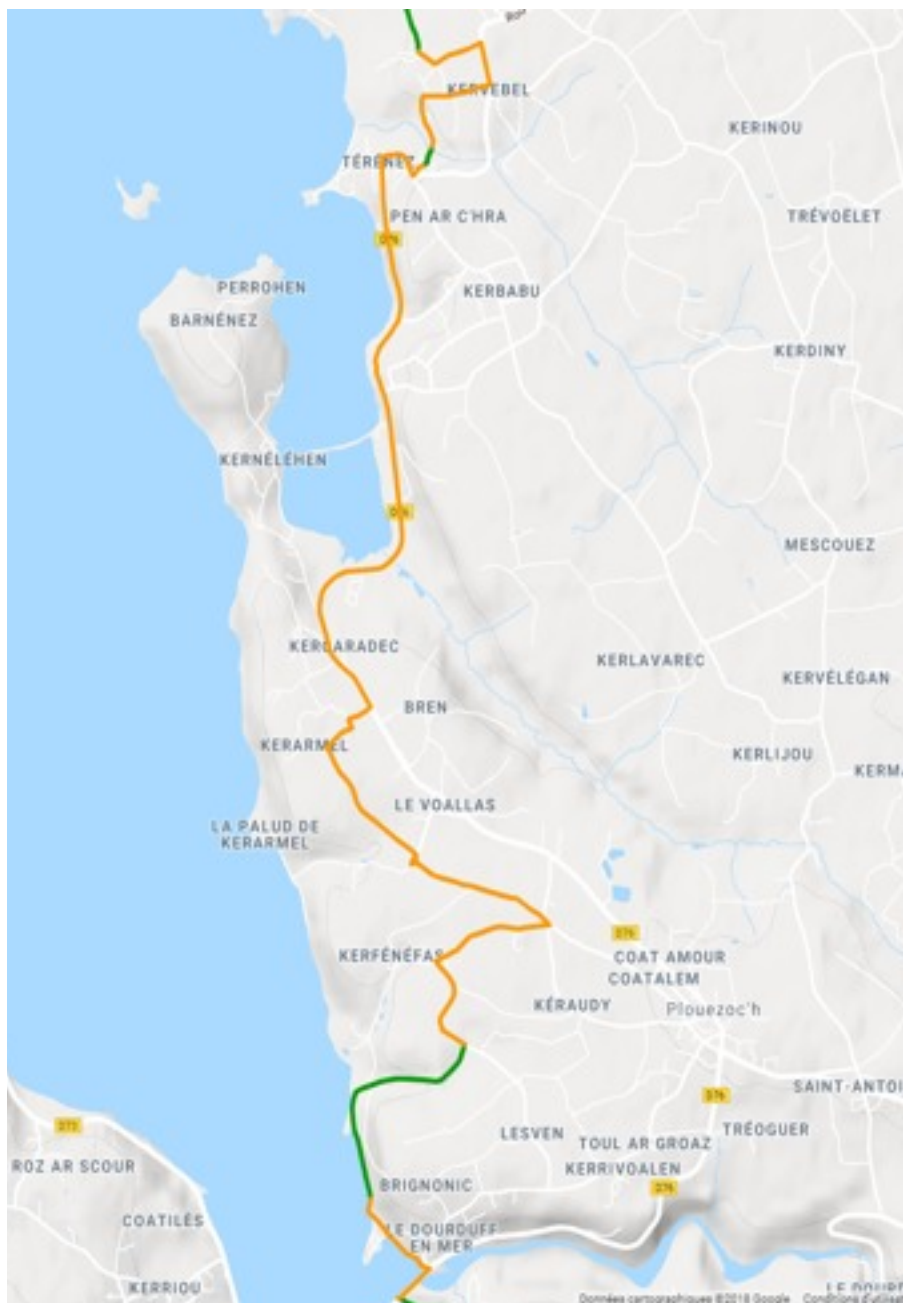
Nous les signalerons plus bas.

D'autre part l'appellation « voie partagée »\* qui figure dans le Guide départemental des aménagements cyclables pour qualifier les tracés choisis pour la Véloroute en général ne produit aucune signalisation à l'adresse des

utilisateurs motorisés. Des marquages au sol et/ou des panneaux routiers disposés sur les voies seraient une matérialisation de cette belle intention et seraient surtout un élément de sécurisation non négligeable pour les cyclistes.

\* « **La véloroute** se définit comme un itinéraire de moyenne et longue distances pour les cyclistes, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. Elle emprunte tous les types de voies (\*route en voie partagée, bande cyclable, piste cyclable, voie verte...) offrant un niveau de sécurité et de confort satisfaisant, en évitant notamment les dénivelés excessifs ». Guide départemental des aménagements cyclable du Finistère (2015 )

## 2 Le Dourduff – Les Hauts de Térénez : notre point d'entrée sur la boucle de Plougasnou « Par les champs et par les grèves ».



On est ici dans la poursuite de la **véloroute 4** sur le territoire de la commune de **Plouezoc'h**, jusqu'au **ruisseau Le Corniou**, puis sur la commune de **Plougasnou**.

Le tracé (en vert) est celui du passage auprès de la propriété de **Traon Névez**, le revêtement est non stabilisé, avec des ornières et même un empierrement rédhibitoire pour des vélos légers. Au sortir de la route de Bellevue (**quartier de Kerarmel** sur la carte) le tracé emprunte la D 76, route de liaison entre le **Bourg de Plouezoc'h** et **Térénez, St Samson**.

Ici, si la signalétique de la véloroute est également bien en place, la notion de route partagée entre automobiles et vélos n'apparaît en rien, comme nous l'avons déjà pointé.

### 3 La boucle « Par les champs, par les grèves», tracée par et sur la commune de Plougasnou :

#### a. de Térénez au bourg de Plougasnou.



Cette boucle de 25 kms est balisée dans un sens, inverse des aiguilles d'une montre, avec des pictogrammes vélo.

La partie dite « par les champs » emprunte des voies communales, des chemins d'exploitations agricoles, des voies forestières.

Nous l'avons prise à **Kerbriant**, sur la hauteur de Térénez, pour aller vers **Kerbabu**, puis **Traonazen**. La faisabilité cyclo de la partie « par les champs » est étroitement liée aux conditions météorologiques : une météo sèche autorise le passage sur la plupart des voies, mais des conditions de pluie rendent certains passages délicats voire impossibles. Ceci induit un choix de vélo : ce parcours nécessite des vélos de type tous chemins, accessible donc à la plupart des Vélos à Assistance Électrique, mais ne peut être réalisé en vélos de route légers. Ceci doit être bien noté sur la fiche éditée que l'Office du Tourisme offre au public.

La signalétique nous a posé des soucis sur le tronçon : **Kerangroas-Kervogat** pour aller vers **Le Launay**. On est là entre chemins d'exploitations agricoles et route communale : nous préconisons son renforcement sur ce tronçon. D'autre part des panneaux ont été visiblement enlevés :

1) au croisement des voies forestières de **Mescouez Bihan** et celle venant de **Kergounar**, pour aller à gauche par conséquent en ce croisement.

2) au croisement de la route du **Moulin à Vent** et de la **route D 76** : la signalisation pour aller vers **Mesquéau** est absente (enlevée).

Si le passage par les voies forestières présente un agrément certain, il reste que le passage au niveau de **Mescouez Bihan** est à stabiliser pour en faire un passage sans difficulté. Il est nécessaire d'éviter l'inondation (lors de la reconnaissance du parcours) ou l'empierrement mal stabilisé et donc dangereux, c'était le cas lors de notre passage. Les travaux en cours auront, on l'espère, réglé la difficulté ?

La suite au-delà de l'étang de **Mesquéau** ne pose pas de difficultés particulières, on est là sur la bordure est de la commune.

La traversée de la route départementale **D 78** requiert une grande attention. Un marquage au sol au passage de la route et une signalétique sur la route D78 elle-même permettrait une traversée mieux sécurisée pour les cyclistes. Le balisage **vers St Jean du Doigt** (Route de Morlaix) serait à optimiser. Le changement de direction vers la gauche, en descente, vers **Kervoaret**, est également à améliorer : avec une signalétique en amont du type changement de direction à 50 m.

La signalétique, au niveau du **rond point de Groaz Coz** vers la **Rue Charles de Gaulle**, doit être renforcée, ainsi que vers la **Rue J. Jaurès** puis la **Route de Primel** (la **rue P. Brossolète** étant en sens unique.) On est là sur la fin de la boucle qui se termine à l'office du tourisme.

A noter que la création d'une zone 30 dans le centre bourg permettrait de mettre la **Rue P. Brossolète** à double sens cyclable, autorisant par conséquent un accès plus direct au point d'arrivée de la boucle.... Evitant ainsi aux cyclistes égarés (comme nous le fûmes dans cette rue !) de nous faire copieusement arroser de paroles désagréables et courroucées d'un.e automobiliste très remonté.e !

### **b) Du Bourg de Plougasnou à Térénez par les voies côtières (tracé de la véloroute 4) :**

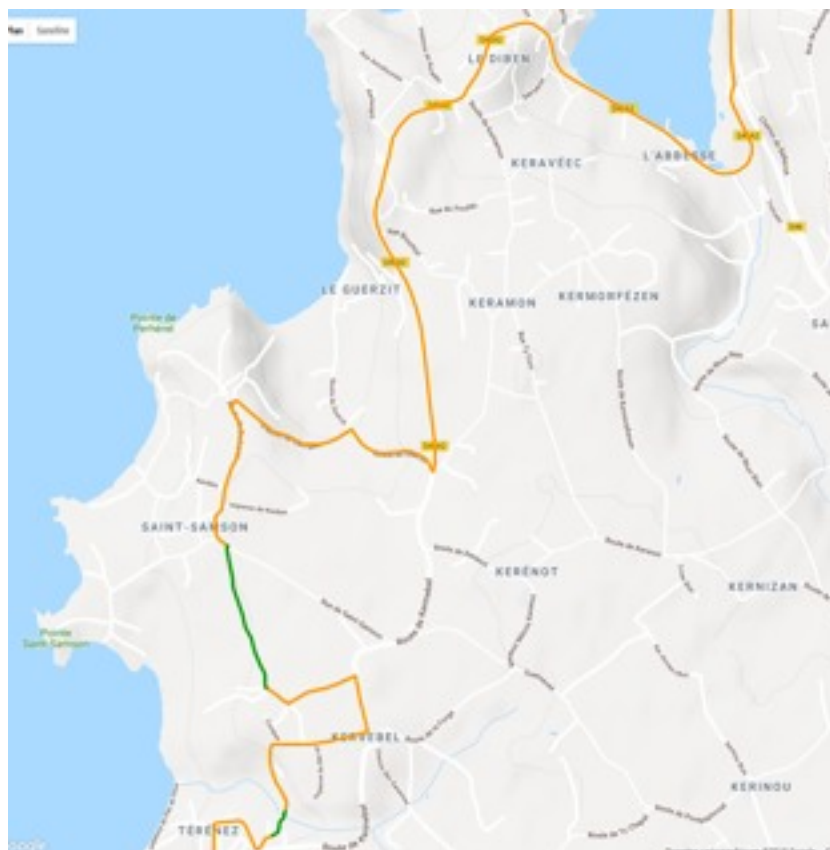
Au bourg de Plougasnou nous sommes à l'Office du Tourisme au départ de la boucle, elle contourne la **Place Gal. Leclerc** puis emprunte la **route de La Plage**, tracé en rouge, pour atteindre la **véloroute 4**, tracé en jaune. Dès lors, et jusqu'à **Térénez**, la boucle et la véloroute 4 se trouvent plutôt bien indiquées : elles ont strictement le même tracé.



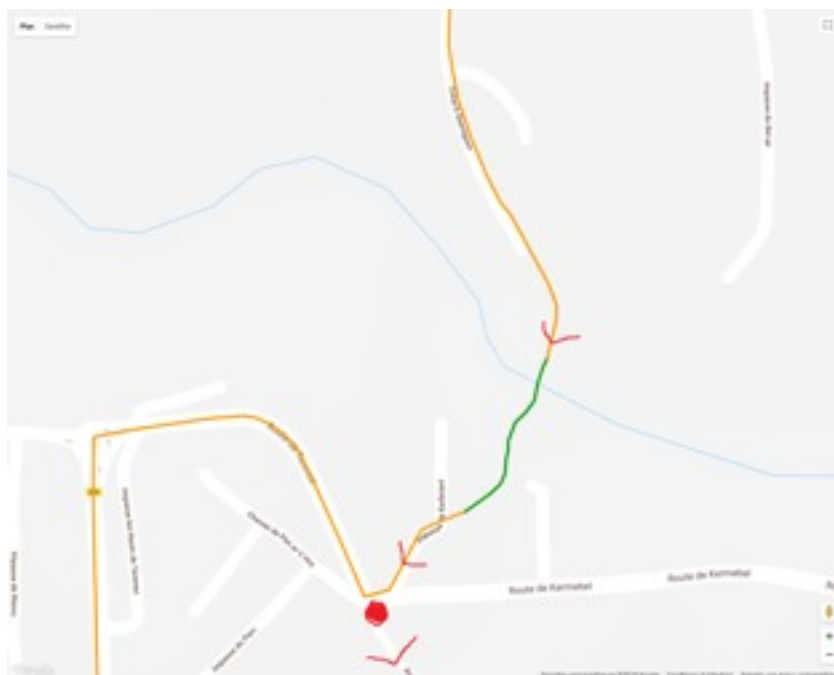


La liaison entre **la Rue de Carpont** et **la route de Rhun Izella**, en vert sur la carte, est le fait d'une voie étroite et au revêtement non stabilisé : il est un petit tronçon qui nécessiterait une amélioration de sa stabilité.

La descente vers **Primel** offre une vue magnifique sur la baie, ce sera le cas durant toute la partie côtière de cette boucle. L'incursion au plus près de la côte vers **Le Guerzit**, après avoir quitté **la route D 46A2** à hauteur de **du Runiou**, offre un panorama magnifique, au balcon de la Baie de Morlaix. Le passage sur les hauts de **Kerdiès** ajoute à cette beauté maritime.



Bref retour sur la route **D 46A2** par la **voie de Kerbabu Tachen Forn Coz** jusqu' à **Kermebel**, puis bifurcation à droite par le **chemin de Bel Air**. Une plongée du chemin mène au passage sur le ruisseau de **Pen an Dour**, en vert sur la carte.



Ce tronçon pose deux difficultés qui se conjuguent pour le rendre impraticable : un revêtement instable, raviné, et une pente très raide. A défaut d'un aménagement plus adapté aux vélos il faudrait envisager, à Kermébel, de poursuivre par la route pour éviter ce passage très difficile voire dangereux.

Arrivée au point de départ de notre beau périple sur la **boucle de Plougasnou**, sur les hauts de **Térénez** (point en rouge sur la carte).

#### **4 ) Térénez- Morlaix :**

Nous avons emprunté le tracé de la véloroute 4 jusqu'au Dourduff, puis nous avons choisi de rentrer par la route côtière pour son point de vue sans pareil sur la rivière de Morlaix... et son confort de roulement ! Rappelons la nécessité de procéder à son aménagement cyclable tel que nous l'avons déjà écrit au paragraphe 1 !

#### **Conclusion :**

Les 22 personnes de l'APAV qui ont participé à cette balade témoignent de l'attrait paysager et patrimonial de ce parcours. Une majorité était équipée de vélo à assistance électrique.

Les cyclistes soulignent la nécessité de poser, au-delà de la signalétique de balisage pour les itinéraires cyclo, une signalisation cycliste en direction des usagers automobilistes en tant que facteur de sécurité sur ces routes dites partagées.

Des points d'amélioration spécifiques sont proposés pour la boucle de Plougasnou : signalisation et tronçons. L'APAV estime par ailleurs que cette boucle mérite de pouvoir être parcourue dans les deux sens, même si le passage de Primel au bourg de Plougasnou est en pente forte, les équipements des vélos et à fortiori ceux des vélos à assistance électrique permettent aujourd'hui le passage de telles pentes. Dans ce cas souhaitable il faudra bien en entendu poser un balisage ad hoc (dans l'autre sens).

L'APAV en Pays de Morlaix. Avril 2018.

-----